

Date de convocation : 28 février 2014

Présents : Patricia DEMARLE, Catherine MAIGNAN, Nathalie BOSVIEL, Marie-Hélène MARECHAL, Antoine BORNOT, Maurice GALLET, Guy LACROIX, Jean ROUSSEAU.

Absents excusés : Michel DI MARTINO (pouvoir à Maurice GALLET), Christian MERCIER (pouvoir à Patricia DEMARLE).

Absent non excusé : Emmanuel MILLOT.

Secrétaire de séance : Catherine MAIGNAN.

---

## 1) FINANCES :

### a. COMPTE DE GESTION 2013 (Délibération n°2)

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité

- APPROUVE le compte de gestion de l'exercice 2013,
- DÉCLARE que ce document n'appelle aucune remarque ou réserve particulière

### b. COMPTE ADMINISTRATIF 2013 (Délibération n°1)

Hors la présence de M. Gallet maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- ADOPTE le compte administratif de l'exercice 2013,
- ARRÊTE les résultats définitifs tels qu'ils sont détaillés dans le document du compte administratif.

### c. AFFECTATION DES RÉSULTATS 2013 (Délibération n°3)

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité

- DECIDE, d'affecter le résultat de la façon suivante :
  - - soit prioritairement au compte 1068 : **19 302,60 €**
  - - le solde disponible est reporté en fonctionnement au compte R002 : **119 931,34 €**

### d. VOTE DES TAUX COMMUNAUX 2014 (Délibération n°4)

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, décide de diminuer les taux d'imposition pour 2014 afin de ne pas augmenter la cotisation communale.

- taxe d'habitation : 6,68 % (6,74% en 2013, 6.86% en 2012, 6.98% en 2011)
- foncier bâti : 11,52 % (11,62% en 2013, 11.83% en 2012, 12.04% en 2011)
- foncier non bâti : 15,05 % (15,19% en 2013, 15.46% en 2012, 15.74% en 2011)

### e. SUBVENTIONS 2014 aux associations (Délibération n°5)

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'attribuer les subventions aux associations suivantes :

- A.P.E.I. : **200 €**
- Association des Handicapés Physiques et Sensoriels : **200 €**
- OASIS : **170 €**
- Souvenir Français : **200 €**
- Comité d'animation de CHILLE : **400 €**
- Restos du cœur : **200 €**
- Ligue contre le cancer **200 €**

### f. VOTE DU BUDGET 2014 (Délibération n°6)

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité

- ADOPTE le budget primitif 2014,
- VOTE par chapitre, en dépenses et en recettes, en section de fonctionnement et en section d'investissement, les crédits inscrits :

- o **Section de fonctionnement : 252 037,34 €**
- o **Section d'investissement : 184 702,60 €**

## **2) CESSIION DU CHEMIN DE DESSERTE ENTRE LE CHEMIN DU VERGER ET LE CHEMIN DU CHATEAU D'EAU**

a. Transfert au domaine privé de la commune (*Délibération n°9*) :

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité des membres présents, décide de classer les parcelles AA 210 (0.95a) et AA 211(0.37a) dans le domaine privé de la commune, et confirme sa décision de vendre ces parcelles.

b. Cession des parcelles transférées (*Délibération n°8*) :

Le conseil municipal, après délibération, décide de vendre la parcelle AA 210 à Mme Malherbe et M. Noirot et la parcelle AA 211 à M. et Mme PICARD, pour un montant de 25 €/m<sup>2</sup>. Les frais de géomètre et de notaire seront à la charge des acquéreurs.

## **3) QUESTIONS DIVERSES**

a. ECLA : compétence assainissement : approbation des conditions de retrait des 22 communes membres du SIAAL (*Délibération n°7*) :

Suite à la reprise de la compétence assainissement par la Communauté d'Agglomération de Lons (ECLA) depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, les communes doivent délibérer. Le conseil municipal, après délibération, accepte les conditions de retrait des 22 communes d'ECLA membres du SIAAL.

b. Travaux de consolidation du mur extérieur de la petite salle de réunion de la mairie : demande d'aide sur la réserve parlementaire (*Délibération n°10*) :

Le conseil municipal décide à l'unanimité de réaliser les travaux de réfection de la salle de réunion de la mairie et sollicite auprès de M. BARBIER, sénateur du JURA, une subvention de 6000 € au titre de sa réserve parlementaire. Le plan de financement s'établit de la manière suivante :

Dépenses : 18 278.27 € (maçonnerie + peinture)

Recettes : 6 000 € (subvention sénatoriale) + 12 278.27 € (fonds propres de la commune).

c. Elections : organisation matérielle des élections : préparation du tableau de présence pour validation.

d. Dénomination des chemins de randonnée :

Le poteau à l'entrée EST sera dénommé En Sagard et à l'OUEST Les Grands Prés. Un fléchage sera posé au niveau du lavoir pour indiquer la chapelle.

*Séance levée à*

La Secrétaire de séance,

Catherine MAIGNAN